



Fiche synthétique



Offre ISOLATION

→ Présentation du dispositif :

L'**offre confort thermique (isolation) Agir Plus d'EDF**¹ permet à tout réunionnais de lutter efficacement contre la chaleur **sans avoir recours à la climatisation**.

Différentes solutions peuvent être accompagnées par EDF pour le confort thermique des logements réunionnais, que ce soit une nouvelle construction ou un logement existant :

- L'**isolation thermique** en combles perdus ou en rampant de toiture : **10€ ou 15€/m²** d'isolant posé
- La mise en place d'une toiture ou d'éléments de toiture permettant la **réduction des apports solaires** : **10€ ou 15€/m²** d'isolant posé
- La combinaison des deux solutions d'isolation ci-dessus nommée **pack isolation toiture et protection solaire** : **20€ ou 30/m²** d'isolant posé
- La mise en place d'un système assurant la **protection solaire des murs** comme par exemple un bardage ventilé, des pare-soleil verticaux ou l'isolation thermique des murs : **10€ ou 15€/m²** d'isolant posé
- La mise en place d'une **protection solaire des baies** comme par exemple un store à lame inclinable : **200€ ou 300€/baie**.

Attention les volets roulants ne sont pas éligibles au dispositif.

→ Qui est éligible ?

Tout réunionnais, **propriétaire de son logement**, qu'il soit neuf (nouvelle construction) ou existant (travaux de rénovation).

La prime peut **couvrir jusqu'à 100% des travaux** d'un foyer qui souhaite isoler son logement. Cela dépendra de ses revenus et du choix de l'entreprise qui effectuera les travaux d'isolation.

Il est conseillé de demander plusieurs devis pour obtenir la meilleure offre.

Le **montant de l'aide Agir Plus** varie en fonction des revenus imposables (ou non) du foyer. Pour la prime la plus avantageuse qui est donc de **15€/m²** d'isolant posé ou **30€/m²** d'isolant posé pour le pack isolation toiture, les plafonds des revenus sont fixés par le dernier arrêté datant du 29 décembre 2017, relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie :

¹ Offre sous conditions : taux de prise en charge variable en fonction des conditions d'éligibilité du projet et des conditions de ressources du foyer.

« Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
« 1	18 960
« 2	27 729
« 3	33 346
« 4	38 958
« 5	44 592
« Par personne supplémentaire	+ 5 617

→ Comment bénéficier de la prime ?

Pour bénéficier de la prime, il faut :

- Être **propriétaire occupant** de son logement
- Signer un devis auprès d'un **partenaire Agir Plus d'EDF** pour tous travaux d'isolation cités plus haut

Le partenaire Agir Plus **déduira la prime directement sur le devis et la facture** du client. *Aucune prime n'est à réclamer directement à EDF.*

→ Quelles sont les caractéristiques des isolants éligibles ?

L'aide commerciale Agir Plus d'EDF² est directement déduite de votre facture si vous vous adressez à l'un de nos partenaires pour l'achat et la pose d'isolants dont la résistance thermique est supérieure ou égale à **1,5m².K/W³** pour les combles et toitures. Pour les murs, la résistance thermique doit être supérieure ou égale à **1,2m².K/W³**.

Montant de l'aide commerciale Agir Plus d'EDF (pour le neuf ou l'existant) : Jusqu'à **15€ /m²⁴** pour les combles, toitures et murs extérieurs.

² Par l'attribution de cette aide financière exceptionnelle, EDF vous accompagne pour réaliser des économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

³ Certifiée par un document issu du fabricant ou d'un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes pour les isolants non réfléchissants: norme NF EN 12664, NF EN 12667 ou NF EN 12939, pour les isolants réfléchissants: norme NF EN 16012 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

⁴ Montant de la prime EDF plafonné au prix du m² posé facturé par l'entreprise.

→ **Quels sont les partenaires Agir Plus⁵? (isolateurs agréés)**

TOITURE K

164 chemin du centre - Cambuston
97440 SAINT ANDRÉ
02 62 73 52 78 / 06 92 21 82 46
<http://www.toiture-k.com/>

BMR

214 Chemin Villentroy
97490 SAINTE CLOTILDE
02 62 30 77 75
<http://www.bmrconstruction.re/>

**TOITURES SERVICES REUNION
(TSR)**

PAE La Mare - Îlot 6 - Atelier 35
97438 SAINTE MARIE
02 62 20 13 35 / 06 92 48 73 73
<http://www.tsr.re/>

FAUX PLAFONDS DU SUD

23, Chemin des Pimpas
97430 LE TAMPON
06 92 86 16 73

Entreprise DALLEAU

46 Bis rue Montaigne
97430 LE TAMPON
02 62 38 83 21 / 06 92 67 13 23

HOAREAU PLAFONDS

15 chemin Jules Vienne
97429 PETIE ILE
02 62 30 45 75 / 06 93 03 04 23
<http://www.toiture-k.com/>

ORDO

74 BIS RUE PIED DES ROCHES
97427 L'ETANG SALE
02 62 32 57 93 / 06 92 09 41 73

B&M STRUCTURE

PAE La Mare - Îlot 6 - Atelier 35
97438 SAINTE MARIE
02 62 56 44 27
<http://www.bms.re/>

CLOISONS PLAFONDS RUN (CPR)

163 Route de la ligne Paradis
97410 SAINT PIERRE
02 62 35 55 37 / 06 92 69 64 84

EOS

4 rue Franck Camille Cadet
ZIE Les Sables
97427 ETANG SALE
02 62 45 84 63 / 06 92 63 09 10

⁵ Les partenaires Agir Plus d'EDF sont des professionnels qualifiés et certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). De plus, nous contrôlons régulièrement nos partenaires afin de vérifier et d'améliorer la qualité des installations.



REUNION TOITURE

4 BIS RUE BENOITE BOULARD
97432 SAINT-PIERRE
06 92 59 54 39

ECIS

34 avenue de la Croix du Sud
97410 SAINT PIERRE
0262 96 08 30
<http://www.ecis-couverture-reunion.fr/>

AD BAT-OI

31 rue des artisans - ZAC Finette
97490 SAINTE-CLOTILDE
06 92 40 51 37

SCOP

228 rue Leconte de Lisle
97480 SAINT JOSEPH
06 92 70 70 27

TROPIK ISOLATION

3 impasse des Mandarines
97410 SAINT PIERRE
02 62 32 10 16 / 06 92 57 57 57
<http://tropik-isolation.re/>

PROFILS

REUNIONNAIS (PPR)

15 avenue de la Rivière des Galets
97460 SAINT PAUL
02 62 45 20 35

PLAFONDS

DECO DESIGN

14 rue Claude Chappe ZAE 2000
CS71151
97420 LE PORT
02 62 78 19 08 / 06 92 86 68 70

Entreprise CHARPENTE

COUVERTURE CLAIN

104 Bis chemin Pointe
97430 LE TAMPON
02 62 59 92 35 / 06 92 68 88 58

CMOI

3 rue Antonin Arnaud ZI 3
97420 LE PORT
02 62 43 30 30
<http://www.cmoi.re/contact/>

BOURBON ISOLATION

ECOLOGIQUE

4 Rue Bigot, Nouvelle zone Vayaboury -
ZI n°4
97410 SAINT PIERRE
06 92 76 38 41 / 06 92 46 02 41
<http://www.bie.re/>

→ Pourquoi isoler son logement ?

Bien isoler son logement permet de le **rafraîchir efficacement** (jusqu'à - 5°C par rapport à la température extérieure) et sur la durée, pendant les périodes estivales, sans avoir recours à la climatisation. Elle permet donc aux ménages de faire **jusqu'à 30% d'économies d'énergie** (si ces derniers sont équipés d'une climatisation), et de garder un confort optimal toute l'année.

L'**isolation d'une maison par les murs, les combles ou la toiture** a également d'autres avantages non négligeables (jusqu'à 30 ans de durée de vie de l'isolation, un confort phonique par rapport aux bruits extérieurs...).

De plus, si on isole sa toiture par la pose d'une **toiture performante**, on s'offre également un nouveau **toit plus récent et plus solide**, surtout en période d'intempéries (périodes cycloniques).

Jusqu'à 30% de chaleur provient du toit. L'**isolation des combles perdus ou en rampant de toiture**, permet de réduire considérablement cet apport de chaleur et apporte une couche supplémentaire de protection pour un **meilleur confort**.

Lorsqu'on isole son logement par un système de bardage, on **réduit les apports de chaleur dans la maison**, on crée une enveloppe supplémentaire pour protéger les murs de sa maison, et on évite ainsi moisissures et dégradation de peinture (une maison qui nécessite donc moins d'entretien). Le **système de bardage** est en plus **très esthétique** et apporte un cachet au logement et s'intègre parfaitement dans l'environnement.

Par ailleurs, **une bonne isolation** ajoute **une plus-value au logement : en cas de vente**, le niveau d'isolation d'un logement est un des éléments déterminant pour le nouvel acquéreur.

Les **travaux d'isolation** grâce aux **aides d'EDF** sont désormais **plus accessibles** aux ménages réunionnais et sont en plus **très vite rentabilisés**.

Dans des cas de très fortes chaleurs, une **bonne isolation couplée à une ventilation naturelle** avec l'installation de **brasseurs d'air**, permet d'avoir autant de confort que d'avoir recours à la climatisation. En plus d'être **économique**, cette solution est également la plus **écologique**, la **moins bruyante** et est **moins néfaste pour la santé** contrairement à une climatisation qui émet des gaz.